



AVIABEL S.A. - Entreprise d'assurances agréée sous le n° 0361 (AR 4/7/1979 - MB 14/7/1979)  
pour pratiquer les branches 1, 5, 6, 7, 9, 10b, 11, 12, 13, 16 et 18.  
Membre de l'INTERNATIONAL UNION OF AVIATION INSURERS  
Siège social : Avenue Louise,54 - B-1050 Bruxelles - TVA BE 0403 248 004 – RPM Bruxelles  
TEL +32 2 349 12 11 - FAX +32 2 349 12 90 - <http://www.aviabel.be>

## DECLARATION D'ACCIDENT

N° sinistre : ..... (à rappeler lors de chaque communication)

### **A. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PRENEUR D'ASSURANCES :**

01. Nom adresse, n° téléphone et/ou fax du preneur d'assurances :

.....  
.....  
.....  
.....

02. N° de police : .....

03. Date de l'accident : .....

### **B. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'AERONEF :**

04. Type et immatriculation : .....

05. Date d'expiration du certificat de navigabilité : .....

06. Nombre d'heures de vol effectuées jusqu'au jour de l'accident :

a. Depuis sa construction : .....

b. Depuis la dernière révision générale : .....

07. Idem pour le(s) moteur (s) :

a. Depuis leur mise en service : .....

b. Depuis la dernière révision générale : .....

### **C. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L' ACCIDENT :**

08. Nature du vol effectué : .....

09. Endroit et heure du décollage : .....

10. Endroit et heure de l'accident : .....

11. Vitesse et direction du vent :

Au moment du décollage : .....

Au moment de l'accident : .....

12. Visibilité :

Au moment du décollage : .....

Au moment de l'accident : .....

13. Nébulosité (ou état du ciel)

Au moment du décollage : .....

Au moment de l'accident : .....



14. Nom, prénom, adresse et n° de téléphone du pilote:

.....  
.....  
.....  
.....

Date de naissance : .....

Licence (numéro et date de validité) : .....

Compétences d'après cette licence : .....

15. Nom, prénom, âge, profession et adresse des personnes transportées :

a. équipage :

.....  
.....  
.....  
.....

b. passagers :

.....  
.....  
.....  
.....

16. Description et poids de la charge transportée y compris les bagages :

.....

17. Quantité de carburant contenu dans les réservoirs au début du vol :

.....

18. Poids total de l'aéronef au début du vol( y compris l'équipage, les passagers, la charge, le carburant, ...)

.....

19. Nom, prénom et adresse des témoins éventuels :

1).....

.....  
.....

2).....

.....  
.....

3).....

.....  
.....

20. Quelles ont été les mesures prises en vue du sauvetage de l'aéronef ?

.....  
.....



21. Comment l'accident s'est-il produit ? (description aussi complète que possible en indiquant les causes du sinistre et dans la mesure du possible un croquis du lieu de l'accident)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

croquis :

22. Quelle autorité a rédigé le P.V. (adresse + N° PV)

.....

23. Agent D.T.Aé. ayant constaté les dégâts :



**D. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CONSEQUENCES DE L'ACCIDENT**

24. Conséquences de l'accident :

a. Dommmages corporels

à l'équipage :

.....  
.....

aux passagers :

.....  
.....

aux tiers :

.....  
.....

b. Dommmages matériels

à l'aéronef même :

.....  
.....

aux tiers :

.....  
.....

25. Au cas où un aéronef est concerné :

type et immatriculation : .....

pilote :

.....

propriétaire : .....

compagnie d'assurances : .....

26. A votre avis, qui est responsable de l'accident et pourquoi ?

.....  
.....

27. Nom, adresse et n° téléphone/fax du réparateur éventuel :

.....  
.....

**Les soussignés certifient que les déclarations qui précèdent sont sincères, véritables et complètes dans tous les détails, même si elles ne sont pas écrites de sa main**

Date : .....

Signature du preneur d'assurances

Signature du pilote

**Veillez avoir l'obligance de nous transmettre les documents suivants :**

- copie licence pilote
- copie dernières pages du carnet de vol de l'aéronef
- copie dernières pages du carnet de vol du pilote



- photos faites après l'accident
- copie du certificat d'immatriculation & certificat de navigabilité

Conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée et de ses Arrêtés Royaux d'exécution toute personne qui fournit une donnée à caractère personnel a - dans les formes et conditions requises par la loi - le droit d'accéder au traitement automatisé de cette information en vue de s'assurer que la donnée n'est bien traitée que pour des finalités déterminées et légitimes, et le cas échéant de les faire rectifier ou supprimer si tel n'est pas le cas.